



Recommandations de prélèvement Externe

L | P | A

LABORATOIRES DE PROXIMITÉ ASSOCIÉS
mesanalyseslpa.fr

C2-D02 v8 du 29/04/2023

Sommaire

Sommaire	1
Suivi des mises à jour	2
Introduction	3
Présentation des laboratoires	4
Le prélèvement sanguin	7
1. MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENT	7
2. PROCÉDURE DÉTAILLÉE POUR RÉALISER UN PRÉLÈVEMENT SANGUIN	8
3. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES	10
4. CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENTS LORS DU PRÉLÈVEMENT	12
5. CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES) OU À UN LIQUIDE BIOLOGIQUE	13
Les prélèvements bactériologiques	14
Renseignements administratifs et cliniques	15
1. FICHE DE TRANSMISSION	15
2. AUTRES FICHES DE TRANSMISSION	16
Conservation et transport des échantillons	17
1. ÉCHANTILLONS SANGUINS	17
2. AUTRES ÉCHANTILLONS	17
3. POINTS DE COLLECTE	17
4. TRANSPORT	17
Règles d'acceptation	18
1. RÈGLES D'ACCEPTATION ET DE REFUS DES ÉCHANTILLONS	18
2. RÈGLES D'ACCEPTATION DE LA PRESCRIPTION.....	18
Analyses complémentaires	19
Élimination des déchets	19
Rendu des résultats	20

Suivi des mises à jour

N° VERSION	DATE	HISTORIQUE DES MODIFICATIONS
01	22/02/2013	Création pour site internet
02	21/05/2013	Mise à jour ouverture laboratoire des Hauts du Chazal
03	17/10/2014	Mise à jour analyses, ajout site de Ornans, et changement de format
04	18/09/2015	Mise à jour délais conservation des échantillons
05	25/08/2017	Mise à jour et découpage du manuel en 2 documents : un « manuel de prélèvement externe » pour les éléments généraux, et un « guide pratique de prélèvement » (C2-D13))
06	15/06/2018	Mises à jour signalées par une barre rose dans la marge
07	26/02/2019	Modification consignes de température Précisions IH selon arrêté du 15 mai 2018 Changements horaires sites Auxonne, Saint-Vit, Baume les Dames Lien vers l'application web du manuel de prélèvement
08	29/04/2023	Suppressions noms des biologistes et renvoi au site internet, Modification de la température de stockage des boites avant utilisation (15 à 25°C)

<u>Auteur</u>	<u>Valideur</u>	<u>Approbateur/Diffuseur</u>
Mathilde LUGAND	Catherine FOURNAT	Laura GENOT

Introduction

Ce recueil de recommandations de prélèvement externe est destiné aux professionnels de santé réalisant des prélèvements pour notre laboratoire.

Il a été rédigé de manière à vous donner toutes les informations utiles pour réaliser la phase pré-analytique des examens de biologie médicale, tout en respectant les exigences de la **norme NF EN ISO 15189**, imposée par la **loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale**.

La phase pré-analytique des examens comprend l'acte de prélèvement, et tout ce qui l'entoure et sécurise le dossier patient : identification, renseignements administratifs, conservation, transport...

C'est une phase essentielle pour que les résultats d'analyses soient fiables et justes.

Par la convention signée entre vous et nous, chacun s'engage à garantir une prise en charge optimum du prélèvement des patients.

Ce recueil de recommandations de prélèvement regroupe tous les aspects généraux des exigences et dispositions concernant la phase pré-analytique.

Il est complété par l'application web « **Manuel de prélèvement LPA** » qui regroupe toutes les informations dont vous avez besoin au moment du prélèvement, auprès de vos patients. Cette application web est disponible sur internet à l'adresse : <https://mesanalyseslpa.manuelprelevement.fr>, et est également disponible en application smartphone Android ou IOS.

L'application nécessite un premier accès internet, puis peut fonctionner même hors réseau. Les mises à jour se font dès que le réseau est à nouveau accessible.

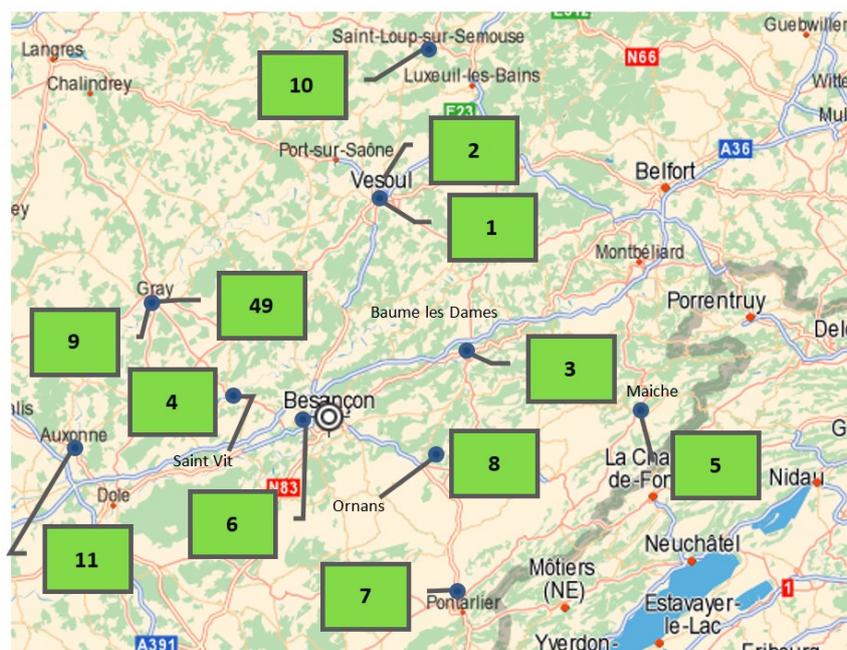
Nous espérons que ces recommandations et ces nouveaux outils vous apporteront toute l'aide utile dans votre activité de préleveur, et restons à l'écoute de vos remarques et suggestions afin de le faire évoluer efficacement.

Présentation des laboratoires

LPA (Laboratoires de Proximité Associés), est un Laboratoire de Biologie Médicale Multi Site (LBMMS), constituée de 12 sites, répartis sur le Doubs et la Haute-Saône.

Adresse du site internet : www.mesanalyseslpa.fr

Les **horaires d'ouvertures** ainsi que les **responsables de site** des laboratoires sont disponibles sur le site internet.



site **1** : Laboratoire de Vesoul-Curie

Coordonnées :

80 rue Pierre Curie

70000 VESOUL

Tel : 03.84.76.66.66

Fax : 03.84.76.66.34

secretariat.vescurie@mesanalyseslpa.fr

site **2** : Laboratoire de Vesoul-Belin

Coordonnées :

12 A rue Edouard Belin

70000 VESOUL

Tel : 03.84.75.33.94

Fax : 03.84.76.06.12

secretariat.vesbelin@mesanalyseslpa.fr

Site 3 : Laboratoire de Baume les dames

Coordonnées :

4 rue Courvoisier
25110 BAUME LES DAMES
Tel : 03.81.84.32.11
Fax : 03.81.84.19.89
secretariat.baume@mesanalyseslpa.fr

Site 4 : Laboratoire de Saint-Vit

Coordonnées :

8 rue Charles de Gaulle
25410 SAINT-VIT
Tel : 03.81.87.50.92
Fax : 03.81.87.52.51
secretariat.saintvit@mesanalyseslpa.fr

Site 5 : Laboratoire de Maiche

Coordonnées :

9 bis rue de l'Helvétie
25120 MAICHE
Tel : 03.81.64.18.73
Fax : 03.81.64.25.87
secretariat.maiche@mesanalyseslpa.fr

Site 6 : Laboratoire des Hauts du Chazal

Coordonnées :

12 rue Françoise Dolto
25000 BESANCON
Tel : 03.81.40.24.80
Fax : 03.81.40.24.99
secretariat.besancon@mesanalyseslpa.fr

Site 7 : Laboratoire de Pontarlier

Coordonnées :

18 rue du Dr Grenier
25300 PONTARLIER
Tel : 03.81.39.02.02
Fax : 03.81.39.55.56
secretariat.pontarlier@mesanalyseslpa.fr

Site 8 : Laboratoire de Ornans

Coordonnées :

1 rue Saint-Laurent
25290 ORNANS
Tel : 03.81.62.28.72
Fax : 03.81.62.49.50
secretariat.ornans@mesanalyseslpa.fr

Site 9 : Laboratoire de Gray-Mavia

Coordonnées :

5A Quai Mavia
70100 GRAY
Tel : 03.84.65.47.87
Fax : 03.84.65.45.22
secretariat.gray@mesanalyseslpa.fr

Site 10 : Laboratoire de Saint-Loup sur Semouse

Coordonnées :

1 avenue Jacques Parisot
70800 ST LOUP SUR SEMOUSE
Tel : 03.84.94.10.60
Fax : 03.84.94.28.40
secretariat.saintloup@mesanalyseslpa.fr

Site 11 : Laboratoire d'Auxonne

Coordonnées :

20 Boulevard Pasteur
21130 AUXONNE
Tel : 03.80.27.02.99
Fax : 03.80.27.00.93
secretariat.auxonne@mesanalyseslpa.fr

Site 49 : Laboratoire de Gray-Thiers

Coordonnées :

32 rue Thiers
70100 GRAY
Tel : 03.84.65.08.32
Fax : 03.84.65.29.90
secretariat.gray@mesanalyseslpa.fr

Le prélèvement sanguin



1. Matériel de prélèvement

→ Boîtes de prélèvements

Le laboratoire met à la disposition des préleveurs externes des **boîtes de prélèvements conformes** à la réglementation **ADR** (*Accord européen relatif au transport des matières Dangereuses par la Route*), **conçues en triple emballage P650**.

Une boîte devra contenir les échantillons **d'un seul et unique patient**.

Bien **vérifier la date de péremption** indiquée dans la boîte avant de réaliser le prélèvement.

Pour bien gérer votre **stock de boîtes** et éviter que le matériel n'atteigne la date de péremption :

- utiliser toujours les boîtes les plus anciennes en premier
- ne pas faire de réserve de boîtes trop importante, des boîtes sont toujours disponibles au laboratoire

Voici les 3 types de boîtes conformes actuellement disponibles :

COFFRET HEMOBOX 4



COFFRET HEMOBOX II



COFFRET QUALIBOX



Bien laisser la coque translucide pour garantir le triple emballage et l'étanchéité du compartiment échantillons, ainsi que l'absorbant présent dans chaque boîte.

→ Contenu des boîtes

Chaque boîte est composée à minima du matériel suivant :

- **Tubes** : 1 tube bleu (Citrates de sodium) - 2 tubes secs avec gel (avec activateur de coagulation) – 1 tube vert avec gel (Héparine de Lithium) – 2 tubes violets (EDTA K2) – 1 tube gris (Fluorure de sodium et oxalate de potassium)
- **1 aiguille stérile à usage unique**. Il en existe différents modèles. Se renseigner auprès de votre laboratoire
- **1 pansement**
- **1 corps de prélèvement**
- **Une fiche de transmission vierge et une fiche de renseignements pour examens d'immuno-hématologie**

En cas de besoin de matériel spécifique non contenu dans les boîtes (tube neutre, tube spécifique...), faites la demande à votre laboratoire, qui vous fournira le matériel ou vous conseillera sur le matériel à choisir.

→ Stockage des boîtes (avant prélèvement)

Les boîtes de prélèvement, en attendant leur utilisation, devront être stockées **dans un local dont la température sera comprise entre 15 et 25°C** pour éviter l'altération des tubes de prélèvement.

ⓘ Ne pas stocker les boîtes dans les véhicules, car en période de **grand froid** ou de **forte chaleur**, l'altération des tubes ne sera pas visible mais aura une influence sur le résultat des analyses.

Le laboratoire recommande très fortement de n'utiliser que le matériel de prélèvement qu'il fournit ou qu'il préconise.

2. Procédure détaillée pour réaliser un prélèvement sanguin



- Réaliser au préalable un lavage des mains (savon désinfectant).
 - ⓘ Le port de gant est fortement recommandé pour minimiser les risques d'exposition aux agents biologiques.*

- **S'assurer de l'identité du patient et des conditions particulières de prélèvement en fonction de l'ordonnance** : à jeun, avant prise de médicaments, date des dernières règles... (voir dans l'application web « Manuel de prélèvement LPA »)

- **Préparer le matériel et les tubes nécessaires selon la liste les analyses**

- **Choisir le site de ponction**
 - ~ Demander au patient de tendre le bras vers le bas et éventuellement de serrer le poing
 - ~ Poser le garrot environ 10 cm au-dessus du site de ponction. Le temps de pose du garrot **ne devrait idéalement pas excéder 30 secondes** pour éviter toute hémococoncentration, (**grand maximum 1 minute**).
 - ~ Rechercher visuellement et par palpation la veine au pli du coude, aux avants bras, ou au dos de la main.
 - ~ Se désinfecter les mains avec solution hydro alcoolique
 - ~ Réaliser une antiseptie de la peau à l'aide d'un coton imprégné de solution antiseptique, soit de haut en bas, soit en escargot du centre vers l'extérieur, sans repasser au même endroit. (Ne jamais palper le site après désinfection)

- **Réaliser la ponction veineuse**
 - ~ Utiliser les tubes selon l'ordre mentionné ci-après :
Recommandations CLSI (NCCLS), Déc. 2007, Doc. H3-A6 et GEHT 2007 (www.geht.org)

Ponction réalisée à l'aide d'une aiguille standard :



Autres tubes :
toujours en
dernier

Nombre de Retournements :	4	6	6	10	10	10	10	
------------------------------	---	---	---	----	----	----	----	--

Ponction réalisée à l'aide d'une unité à ailettes ou d'une aiguille vision :

Sans Hémocultures :



Autres tubes :
toujours en
dernier

Avec Hémocultures :



Autres tubes :
toujours en
dernier



- ~ Desserrer le garrot dès que le sang coule dans le premier tube.
- ~ Laisser les tubes se remplir entièrement avant de les retirer.
- ~ Bien **homogénéiser** chaque tube immédiatement après son retrait du corps de prélèvement par plusieurs retournements lents. (*nombre de retournements recommandés indiqué sous la couleur de chaque bouchon*)
- ~ Une fois le dernier tube retiré, retirer l'aiguille tout en comprimant la veine avec un coton propre.
- ~ Le patient assure la compression pendant quelques instants.
- ~ Éliminer le matériel de ponction dans un collecteur à déchets, conforme à la législation (cf page 19). **!** *Ne jamais recapuchonner une aiguille.*
- **identifier chaque tube** à l'aide des étiquettes pré-identifiées au nom du patient, ou à l'aide d'étiquettes vierges préalablement renseignées, ou en écrivant directement et de façon lisible sur le tube.

Les informations devant figurer sur le tube sont détaillées dans le **décret n°2002-660 du 30 avril 2002** :

- **NOM, PRENOM, NOM DE NAISSANCE, SEXE et DATE DE NAISSANCE du patient**
 - **Nom du préleveur**
 - **Date du prélèvement**
 - **Heure du prélèvement**
- Poser un pansement ou un sparadrap sur un coton
- **Renseigner la fiche de transmission** (cf page 15) et les autres fiches le cas échéant (cf page 16)

3. Recommandations importantes

De multiples facteurs impactent les résultats. Afin de garantir leur qualité, voici quelques recommandations à suivre :

- **Préparation du patient :**
 - ➔ **A jeun strict :** Ne pas avoir consommé d'aliments ni bu d'autres boissons que de l'eau (un verre) durant les 12h qui précèdent le prélèvement.
 - ➔ **A jeun de préférence :** Analyses pour lesquelles le jeûne est préférable (modification de la qualité du prélèvement après un repas, entraînant un risque d'interférence analytique).
 - ➔ **A distance d'un repas :** Prélèvement à réaliser minimum 2h après le repas.

- Veiller à adapter **l'heure de prélèvement** pour les **analytes instables** afin de respecter le délai maximum d'acheminement jusqu'au laboratoire et garantir des résultats exploitables (se référer à chaque examen dans l'application web « manuel de prélèvement LPA »)

- **Nombre de tubes :**

Il est possible de regrouper plusieurs analyses sur un seul tube **pour les analyses de biochimie**, mais ne pas hésiter à prendre des tubes supplémentaires dans les situations suivantes :

 - Plusieurs analyses de **sérologie** → prélever systématiquement 2 tubes jaunes.
 - Prescription d'un **groupe sanguin** → prendre 1 tube mauve spécifique, en plus d'une numération ou d'une hémoglobine glyquée.
 - Bilan de coagulation spécialisé → prendre **2 à 3 tubes bleus** selon la prescription (utiliser, dans ce cas, les tubes de plusieurs boîtes).

- **Remplissage des tubes :** le non-respect des proportions sang/anticoagulant peut perturber de manière significative les résultats, notamment pour les analyses d'hémostase (TCA, INR...) et d'hématologie (numération formule sanguine...)
Les tubes bleus doivent impérativement être remplis jusqu'au trait.

- **Penser à utiliser un tube de purge ou tube neutre** (s'adresser au laboratoire) avant le tube bleu si utilisation d'une **unité à ailettes**.

- **Ne pas transvaser d'un tube à l'autre :** les anticoagulants présents dans les tubes sont différents en fonction des analytes dosés. Le mélange de ces anticoagulants peut nuire gravement aux résultats.
Ex : le tube mauve contient un anticoagulant à base de potassium ; Le tube jaune contient un activateur de la coagulation...

- **Ordre de remplissage des tubes :** veiller à respecter **l'ordre des tubes indiqué** pour éviter certaines interférences liées aux anticoagulants présents dans certains tubes.

- **En cas de prélèvement difficile** : le préciser sur la fiche de transmission et s'assurer auprès du laboratoire que le volume d'échantillon est suffisant et conforme.
Ex : un prélèvement difficile peut perturber certains résultats (TCA, INR, Potassium...).
Cette information sera utile au médecin pour interpréter les résultats.

- **Les causes d'hémolyse** : les difficultés de prélèvement, l'agitation trop forte du tube, le délai de transport trop important, les conditions de température non respectées, peuvent entraîner une hémolyse et perturber les résultats.

- **Identitovigilance** :
 - **L'identification des échantillons** doit obligatoirement être faite par le préleveur au moment du prélèvement (pas de pré-étiquetage)
Nous attirons votre attention sur une erreur récurrente : l'utilisation des étiquettes pré-remplies au nom de monsieur pour madame et inversement. **Contrôler impérativement que la fiche de transmission fournie par le patient est bien la sienne et non pas celle de son conjoint.**
 - **Le contrôle de l'identité du patient et le report de ces éléments d'identité sur les fiches de transmission est primordiale** pour assurer une identification conforme des échantillons, notamment pour les examens d'immuno-hématologie. (*Voir page 16*)

- Les consignes pré-analytiques particulières concernant chaque analyse sont détaillées dans l'application web « manuel de prélèvement LPA »

4. Conduite à tenir en cas d'incidents lors du prélèvement

Incident ou accident	Cause probable	Conduite à tenir
Hématome au point du prélèvement	Garrot trop serré, veine trop fine, piqûre hésitante ou trop franche, mouvements du patient...	<ul style="list-style-type: none"> - Compresser le point de prélèvement jusqu'à arrêt complet du saignement, - Mettre éventuellement de la crème de type «Réparil®» ou «Arnican®», ou une compresse alcoolisée. - Conseiller l'utilisation d'une poche de glace ou d'une compresse alcoolisée. - Informer le patient de l'absence de gravité de l'hématome et du délai de résorption.
Douleur vive et brève diffusant dans l'avant-bras jusqu'au bout des doigts	Nerf médian touché	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter le prélèvement. - Rassurer le patient : l'inviter à consulter un médecin si les douleurs persistent au-delà d'une journée.
Malaise du patient qui reste cependant conscient	Anxiété, jeûne ...	<ul style="list-style-type: none"> - Rassurer le patient. - Arrêter le prélèvement. - Allonger le patient, lui surélever les jambes, lui conseiller une respiration abdominale, lente et profonde. - Eviter la perte de connaissance en retenant l'attention du patient. - Estimer la vigilance du patient avant de lui donner tout liquide ou solide à ingérer (risque important de fausse route). - Ventiler si possible la pièce.
Perte de connaissance du patient	Anxiété, jeûne ...	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter le prélèvement. - Allonger le patient et lui surélever les jambes. Utilisation d'eau (compresses humides et fraîches). - Devant une situation non rapidement réversible ou mal maîtrisée, faire intervenir le médecin le plus proche ou les pompiers.

5. Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang (AES) ou à un liquide biologique

Piqûre, blessure ou contact sur peau lésée

Immédiatement : réaliser les soins locaux :

- Ne pas faire saigner
- Rincer abondamment
- Désinfecter par immersion pendant au moins 5 min avec du dakin pur ou à défaut de l'alcool à 70° ou de la bétadine

Dès la première heure :

→ **Contacter le SAMU (15)**

Réaliser le bilan sérologique du patient source :

- avec son accord
- prescrit par le médecin

Dans les 24h :

Faire établir le certificat médical initial par un médecin

Dans les 48h :

Déclarer l'Accident d'Exposition au Sang (ou liquide biologique) auprès de la caisse d'assurance maladie

Projection (muqueuses, yeux)

Immédiatement :

- 1- Rincer abondamment au moins 5 min avec eau ou sérum physiologique
- 2- Consulter un ophtalmologiste ou les urgences

Dès la première heure :

Réaliser le bilan sérologique du patient source :

- avec son accord
- prescrit par le médecin

Dans les 24h :

Consulter le médecin traitant pour organiser le suivi clinique et analyser les circonstances de l'Accident d'Exposition au Sang (ou liquide biologique)

Dans les 48h :

Déclarer l'Accident d'Exposition au Sang (ou liquide biologique) auprès de la caisse d'assurance maladie

Les prélèvements bactériologiques

En fonction de la prescription, le laboratoire vous fournit (ou au patient) un sachet contenant :

- le matériel nécessaire au recueil et au transport des échantillons
- le protocole de recueil,
- ainsi qu'une fiche de renseignements.

Il est important de privilégier les écouvillons fournis par le laboratoire (ne pas utiliser d'écouvillons classiques secs) car ils ont été choisis pour optimiser la conservation et la technique.

Remarques importantes

→ **Un sachet/boite** ne devra contenir les échantillons que **d'un seul et unique patient**.

→ **Les renseignements cliniques sont essentiels** pour les analyses bactériologiques, car les germes recherchés seront différents en fonction de la localisation ou du type d'infection, et sont nécessaires à l'interprétation des résultats.

Les consignes particulières concernant chaque analyse sont détaillées dans l'application web « manuel de prélèvement LPA »

Renseignements administratifs et cliniques



1. Fiche de transmission

Arrêté du 20 juin 2003 fixant la présentation de la fiche de prélèvement de biologie médicale

- Une fiche de transmission vierge est systématiquement présente dans les boîtes de prélèvements. Le préleveur pourra néanmoins utiliser une fiche de transmission pré-remplie au nom du patient (et en possession de ce dernier), s'il y a déjà eu des prélèvements externes réalisés pour celui-ci.

La fiche de transmission et l'ordonnance doivent toujours accompagner un prélèvement (*sauf si l'ordonnance est renouvelable, et déjà au laboratoire. Dans ce cas noter simplement les analyses et préciser date de l'ordonnance*).

- Tous les renseignements demandés sont nécessaires : ils sont une aide précieuse à l'interprétation précise des résultats par le biologiste. Veiller à bien remplir de façon exhaustive la fiche de transmission.

Renseigner correctement et lisiblement **Nom d'usage, prénom, nom de naissance, sexe, date de naissance et adresse du patient**, ou contrôler sur la fiche pré-remplie que toutes ces informations sont correctes. Noter également le numéro de téléphone (fixe et portable) et l'adresse mail en cas de souhait de consultation des résultats sur internet.

Certaines informations sont indispensables en fonction des analyses :

- date des dernières règles pour les examens d'hormonologie (BHCG...)
 - poids pour les clairances de créatinine selon COCKROFT
 - nom de l'anticoagulant, posologie et cible pour les INR
 - posologie pour les médicaments (date et heure de la dernière prise, poids du patient)
 - traitement antibiotique pour prélèvements bactériologiques
 - identité complète demandée et vérification de concordance avec prescription et avec pièce officielle d'identité (cf § 2 Autres fiches de transmission) pour les examens d'immuno-hématologie
 - et tous renseignements cliniques ou informations diverses (modalités de transmission des résultats, caisse primaire et complémentaire) car ils contribuent en effet à une meilleure prise en charge du dossier du patient
- **Renseigner impérativement** le nom du préleveur, la date et l'heure du prélèvement, afin de permettre au laboratoire de savoir si les conditions sont réunies pour accepter les échantillons en vue de les analyser.
 - Le laboratoire pratique le tiers payant. Joindre les documents de sécurité sociale et mutuelle pour permettre la prise en charge si le patient n'est pas encore connu au laboratoire. Pour connaître le prix des analyses et leur remboursement, contacter le laboratoire.
 - Demande d'analyses à réaliser en urgence : cocher la mention «URGENT» sur la fiche de transmission et bien préciser comment le laboratoire peut joindre le médecin (appel, fax...) et à quel numéro (si différent du cabinet).

① Une liste des examens réputés potentiellement urgents est disponible sur le site internet du laboratoire : www.mesanalyseslpa.fr

2. Autres fiches de transmission

D'autres fiches de renseignements spécifiques ou de consentement peuvent être nécessaires :

- **Pour les examens immuno-hématologique** (groupe sanguin, RAI...) :
 - une fiche spécifique doit impérativement être remplie **par le patient** (pour les données d'identité) et **par le préleveur**.
 - Une fiche par détermination d'immunophénotypage érythrocytaire (=groupe sanguin) et pour toute demande de dépistage et identification des anticorps anti-érythrocytaires (=RAI).

Il conviendra de faire remplir cette fiche de préférence **par le patient** lui-même.

Les informations « **identité** » **indispensables** sont : Nom de naissance, **premier** prénom d'état civil, date de naissance et le sexe. Le nom d'usage (nom marital) est également demandé pour des raisons administratives.

Les informations « **prélèvement** » indispensables sont : nom et qualité du préleveur, date et heure de prélèvement.

Les indications et renseignements cliniques sont essentiels à la bonne prise en charge de la demande. Bien remplir également cette partie de la fiche.

Selon l'arrêté du 15 mai 2018 :

- *L'identité du patient doit être vérifiée à l'aide d'une pièce d'identité officielle : carte d'identité ou passeport français ou étranger, ou carte de séjour, avec photographie.*
 - *La traçabilité de cette vérification est faite à l'aide d'un engagement sur la fiche immuno-hématologie que le préleveur signe.*
 - *Le préleveur s'assure également de la concordance entre la prescription et l'identité du patient*
 - *Dans le cas où la concordance avec une pièce d'identité n'aura pas été faite, les examens seront retardés afin de permettre un contrôle d'identité conforme à la législation.*
- **pour les examens bactériologiques**, il existe une fiche de renseignements spécifiques pour chaque type de prélèvements, fournie avec le matériel de prélèvement concerné, et téléchargeable sur l'application web
 - **pour les analyses génétiques** : un lien vers les formulaires du laboratoire spécialisé est disponible sur notre site internet et sur l'application web
 - **pour le calcul du risque de T21** : une fiche spécifique est remplie par le médecin et devra être complétée par le préleveur. Ce document est disponible au laboratoire sur simple demande, ou un lien est disponible pour le télécharger sur l'application web
 - **le consentement du patient** est nécessaire en cas d'examen non remboursé. Le préciser et faire signer le patient sur la fiche de transmission. (Un modèle de la fiche utilisée au laboratoire est disponible sur l'application web). En cas d'absence de consentement écrit, le patient sera contacté par téléphone.

Conservation et transport des échantillons



1. Échantillons sanguins

Les échantillons sanguins sont transportés dans les boites fournies par le laboratoire, à température ambiante, c'est-à-dire entre **15°C et 25°C**.

→ Pour tous les analytes dits « **stables** », **une durée de 10h à température ambiante est acceptée**, pour acheminer les échantillons jusqu'au laboratoire.

→ Certains analytes **instables** devront être acheminés au laboratoire **dans des délais plus courts** afin de garantir un résultat correct.

L'application web « manuel de prélèvement LPA » précise de manière claire les délais préconisés pour chaque examen.

Les délais pré-analytiques exprimés dans l'application web « manuel de prélèvement LPA » sont issus des fiches techniques des analyses ou d'articles scientifiques reconnus (Portugal...)

2. Autres échantillons

Les modalités de transport des autres échantillons sont détaillées sur les fiches de renseignements spécifiques fournies par le laboratoire et accompagnant le flacon ou les écouvillons, ainsi que dans l'application web « manuel de prélèvement LPA ».

3. Points de collecte

Les points de collecte sont définis afin de garantir que :

- la température de conservation des échantillons est respectée
- la confidentialité des échantillons et des patients est préservée
- la sécurité des personnes pouvant entrer en contact avec les échantillons ou le matériel de prélèvement n'est pas menacée

4. Transport

En période de **forte chaleur ou grand froid**, afin de garantir **le transport à température ambiante** des échantillons, essentiel pour la qualité des résultats, **il est fortement conseillé de suivre les consignes suivantes :**

- Mettre la climatisation dans les véhicules en cas de forte chaleur l'été ou pré chauffer et dégivrer les véhicules en hiver.
- **Garer** dans la mesure du possible les véhicules à l'ombre en été
- **Mettre** un ou 2 blocs accumulateurs de froid en été dans la glacière de transport
- **Ne laisser** en aucun cas les boites de prélèvement destinées à de futurs prélèvements dans les voitures de jour comme de nuit, en hiver comme en été.

Règles d'acceptation

1. Règles d'acceptation et de refus des échantillons

Selon décret 2002-660 du 30 avril 2002 relatifs aux conditions de transmission des prélèvements au laboratoire.

Par soucis de qualité des résultats rendus, le laboratoire refuse de prendre en charge ou de travailler sur des échantillons dès lors que l'identité du patient ou la conservation pré-analytique des échantillons n'est plus garantie.

Le laboratoire donne dans ce recueil de recommandations de prélèvement toutes les indications qui permettent aux préleveurs de réaliser un **prélèvement conforme** et de transmettre au laboratoire les échantillons de manière **à garantir sa qualité jusqu'à l'analyse**.

Chaque situation de non-respect des préconisations données donnera lieu à une étude d'acceptation ou de rejet des échantillons concernés, et le préleveur en sera informé.

- Responsabilité : la responsabilité globale de l'activité de traitement des analyses appartient au biologiste. En cas de doute, il est le seul à pouvoir accepter ou refuser une demande d'analyse. Les responsabilités des différentes étapes appartiennent aux personnes qui reçoivent et traitent la demande d'analyse. En cas de problème, une phrase apparaîtra sur le compte rendu de résultats (Non-Conformité).
- Ordonnance médicale : Conformément au décret 2002-660, lorsque le prélèvement est effectué par un professionnel de santé, l'ordonnance devra être accompagnée d'une fiche de transmission.



2. Règles d'acceptation de la prescription

La demande d'examen de biologie médicale s'appuie généralement sur une prescription médicale (ordonnance).

Il est néanmoins possible de réaliser des analyses sans ordonnance dans les situations suivantes :

- Demande orale formulée par le médecin
- Demande d'un patient : dans ce cas un consentement écrit lui sera préalablement demandé (modèle présenté quelques pages plus haut) ainsi que le nom d'un médecin à qui communiquer le résultat.

Analyses complémentaires



Pour toute **demande d'ajout d'analyse** sur des échantillons déjà prélevés, contacter rapidement le laboratoire afin de savoir si les conditions pré-analytiques sont encore satisfaites pour permettre leur réalisation. (Conditions de conservation, quantité, délai par rapport au moment du prélèvement...)

Certaines analyses, non initialement prescrites, peuvent être déclenchées par le laboratoire en fonction du résultat obtenu, conformément à la nomenclature des actes de biologie médicale. Dans ce cas le prescripteur en sera informé.

Élimination des déchets



Selon décret 97-1048 du 6-11-1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés

Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et assimilés, produits par les professionnels de santé (aiguilles, matériel contaminé ou potentiellement contaminé...), sont sous la responsabilité du professionnel de santé qui les a produits.

Les DASRI doivent être séparés des autres déchets dès leur production et placés dans des emballages spécifiques.

Ces emballages spécifiques des DASRI sont à usage unique. Ils doivent pouvoir être fermés temporairement en cours d'utilisation et doivent être fermés définitivement avant leur enlèvement.

Tout producteur de DASRI doit signer un contrat avec une société d'enlèvement de déchets contaminés.

Le laboratoire n'est pas habilité à collecter ces déchets.

Rendu des résultats



Les **délais de rendu** des résultats sont indiqués dans chaque fiche examen de l'application web « manuel de prélèvement LPA ».

Le laboratoire dispose d'un **serveur de résultats par internet** sécurisé à l'usage des patients et des correspondants du laboratoire ([Laboconnect](#) : accessible depuis www.mesanalyseslpa.fr), ce qui permet de raccourcir les délais de transmission. S'adresser au laboratoire pour la création d'un compte sur le site Laboconnect.

Par défaut, les résultats sont postés au patient, sauf indication contraire de votre part. Ajouter 2 à 3 jours supplémentaires pour le délai de la poste.

Le médecin reçoit un exemplaire systématiquement et est directement prévenu en cas de résultats pathologiques.

Si un patient prélevé à domicile vient chercher ses résultats au laboratoire : on lui demandera de confirmer son identité (date de naissance, adresse...)